



RAPPORT DE PRESENTATION BUDGET PRIMITIF 2025

Conseil Municipal du 10 avril 2025 – Ville de Saint-Maurice

SYNTHESE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le budget primitif 2025 a été construit sur la base des orientations budgétaires présentées lors du Conseil Municipal du 13 février 2025.

En dépit d'un contexte économique dégradé et des incertitudes institutionnelles des derniers mois, le budget primitif respecte les engagements suivants :

- Maintenir une qualité et une diversité d'offres des services adaptés aux besoins de la population ;
- Maitriser les dépenses de fonctionnement afin de conserver une épargne significative et anticiper les réformes structurelles à venir ;
- Conforter et stabiliser dans le temps les marges de manœuvre dégagées en 2024 ;
- Optimiser les recettes des services en approfondissant la recherche de financements ;
- Viser une stabilité fiscale hors évolution des bases locatives plus contenues cette année ;
- Poursuite du programme d'investissements ambitieux à la fois pour entretenir et verdir le patrimoine communal et offrir un écrin sportif réhabilité.

Ces dernières années et malgré les impacts cumulés de la crise sanitaire et de la pression inflationniste, la ville, a soutenu, avec son excédent de fonctionnement capitalisé, la qualité, la diversité et la proximité de ces services publics.

Contrainte d'actionner le levier fiscal en 2024 afin de maintenir un niveau qualitatif de services et poursuivre des investissements ambitieux, la ville a fait le choix de la stabilité fiscale cette année. Pour autant, l'exercice budgétaire 2025 vise la pérennisation des taux d'épargne nécessaires à la poursuite des engagements de fin mandat. Cela impliquera également de poursuivre les efforts de gestion sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Pour l'exercice 2025, le budget primitif est équilibré en dépenses et en recettes arrêtées à :

- 30.6 M€ pour la section de fonctionnement ;
- 8.1 M€ pour la section d'investissement.

L'équilibre réel du budget est respecté car le prélèvement des recettes de la section de fonctionnement ajouté aux recettes propres de la section d'investissement suffisent à couvrir le remboursement en capital de la dette.

BUDGET PRIMITIF 2025 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CHAP	LIBELLE CHAPITRE	2 025
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 202 814,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	15 134 845,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	400 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 940 065,30
	TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE	27 677 724,30
66	CHARGES FINANCIERES	110 353,09
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	40 000,00
68	PROVISION	19 726,29
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	27 847 803,68
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 359 989,68
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	400 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 759 989,68
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	30 607 793,36
002	RESULTAT ANTICIPE DE FONCTIONNEMENT	0,00
	TOTAL DEPENSES CUMULEES DE FONCTIONNEMENT	30 607 793,36

BUDGET PRIMITIF 2025 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CHAP	LIBELLE CHAPITRE	2 025
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	195 239,78
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	351 580,60
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 301 846,99
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 508 458,91
	APCP	
	TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	6 357 126,28
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	302 896,08
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
	TOTAL DEPENSES FINANCIERES	302 896,08
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	6 660 022,36
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 660 022,36
001	RESULTAT ANTICIPE D'INVESTISSEMENT	1 478 339,72
	TOTAL DEPENSES CUMULEES D'INVESTISSEMENT	8 138 362,08

Les comptes non valorisés ont été retirés des tableaux de synthèse

BUDGET PRIMITIF 2025 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
CHAP	LIBELLE CHAPITRE	2 025
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	214 000,00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	3 464 367,00
73	IMPOTS ET TAXES	21 636 530,00
731	FISCALITE LOCALES	150 000,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 669 925,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	295 972,00
	TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE	28 430 794,00
76	PRODUITS FINANCIERES	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	64 000,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	28 494 794,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	28 494 794,00
002	RESULTAT ANTICIPE D'INVESTISSEMENT	2 112 999,36
	TOTAL RECETTES CUMULEES DE FONCTIONNEMENT	30 607 793,36

BUDGET PRIMITIF 2025 - RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAP	LIBELLE CHAPITRE	2 025
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 922 199,95
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES ⁽¹⁾	
	TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	2 922 199,95
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)	320 000,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	39 748,26
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 300 000,00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	796 424,19
	TOTAL RECETTES FINANCIERES	2 456 172,45
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 378 372,40
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 359 989,68
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	400 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 759 989,68
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 138 362,08
001	RESULTAT ANTICIPE D'INVESTISSEMENT	0,00
	TOTAL RECETTE CUMULEES D'INVESTISSEMENT	8 138 362,08

⁽¹⁾ sauf 165, 166 et 16449

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2025

I - CONTEXTE BUDGETAIRE ET PERENNISATION DES TAUX D'ÉPARGNES

Le budget de fonctionnement 2025 repose sur trois fondamentaux structurels :

1/ le poids des recettes de fonctionnement rigides (Attribution de Compensation versée par la Métropole du Grand Paris figée depuis 2017), dépendantes de la conjoncture économique (Droits de Mutation à Titre Onéreux) et en baisse constante (Dotation Globale de Fonctionnement) ;

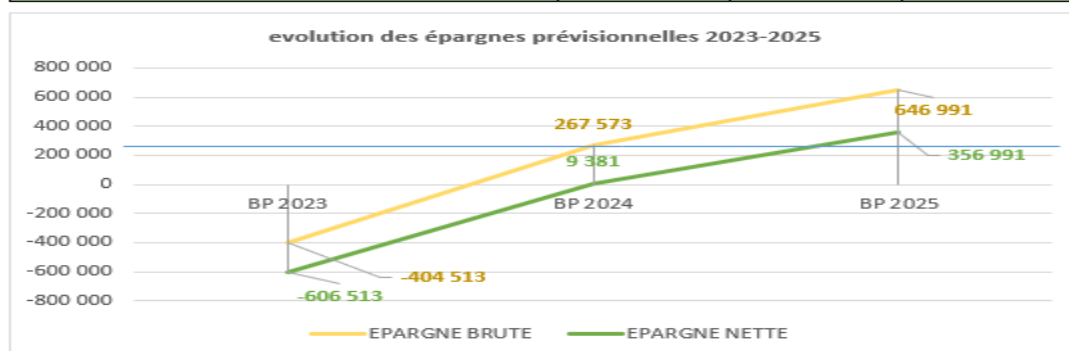
2/ un niveau élevé de dépenses de gestion courante incompressibles (Fonds de Compensation des Charges Territoriales et contribution à la BSPP) ;

3/ des dépenses réelles de fonctionnement fortement impactées par des mesures gouvernementales pluriannuelles telles que l'augmentation de la cotisation du taux de cotisation CNRACL part employeur de 3 points ou encore le prélèvement DILICO, mécanisme prévu par la loi de finances 2025 pour faire participer les collectivités au redressement des comptes publics à hauteur de 1 milliard d'€.

Aussi, pour 2025, pour dégager des marges de manœuvre et maintenir un niveau d'épargne cohérent, la ville a fait le choix de ne pas actionner le levier fiscal mais maintiendra tout autant ses efforts de maîtrise des charges à caractère général et des charges de personnel. Le taux d'épargne brute prévisionnelle est ainsi de 2.27 % contre 0.97 % en 2024.

EPARGNES PREVISIONNELLES

	BP 2023	BP 2024	BP 2025
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	25 939 163	27 533 444	28 494 794
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	26 343 676	27 285 871	27 847 803
RÉSULTAT REEL DE FONCTIONNEMENT	-404 513	267 573	646 991
INTERETS DE LA DETTE	38 000	45 083	78 000
EPARGNE DE GESTION	-366 513	312 657	724 991
EPARGNE BRUTE	-404 513	267 573	646 991
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	202 000	258 192	290 000
EPARGNE NETTE	-606 513	9 381	356 991



Pour rappel, l'épargne brute correspond aux produits encaissables hors cession, moins les charges décaissables de fonctionnement. C'est un indicateur de la santé financière de la commune et de la capacité dont elle dispose pour financer ses investissements. L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée des remboursements en capital de la dette. Elle mesure la part de ressources courantes restantes pour financer les dépenses d'équipements.

II- LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 27.8 M, soit + 2% de BP/BP, ce qui traduit une bonne maîtrise des dépenses alors même que de nouvelles mesures financières non maîtrisables telles que le DILICO et la hausse du taux de cotisation de la CNRACL viennent grever le budget communal.

A noter que le montant total des dépenses de fonctionnement est en hausse du fait de l'augmentation des dépenses d'ordre, par le virement de section à section : 30.6 M€ en 2025 contre 29.4 M€ en 2024, signe d'un autofinancement dynamique.

BUDGET PRIMITIF - Dépenses de Fonctionnement						
Chapitre	2023	2024	2025	variation 2024/2025	en %	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 079 412,07	6 055 816,57	6 202 814,00	▲ 146 997,43	2%	
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	14 766 200,00	15 172 913,00	15 134 845,00	▼ -38 068,00	0%	
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	322 000,00	309 000,00	400 000,00	▲ 91 000,00	29%	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 866 122,00	5 653 058,14	5 940 065,30	▲ 287 007,16	5%	
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	25 033 734,07	27 190 787,71	27 677 724,30	▲ 486 936,59	2%	
66 CHARGES FINANCIERES	20 000,00	45 083,47	110 353,09	▲ 65 269,62	145%	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00	50 000,00	40 000,00	▼ -10 000,00	-20%	
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0,00	0,00	19 726,29	▲ 19 726,29	-	
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	25 058 734,07	27 285 871,18	27 847 803,68	▲ 561 932,50	2%	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	644 500,00	300 000,00	400 000,00	▲ 100 000,00	33%	
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 268 011,00	899 707,46	2 359 989,68	▲ 1 460 282,22	162%	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	5 912 511,00	1 199 707,46	2 759 989,68	▲ 1 560 282,22	130%	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	30 971 245,07	28 485 578,64	30 607 793,36	▲ 2 122 214,72	7%	
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	▲ 0,00	-	
TOTAL DEPENSES CUMULEES DE FONCTIONNEMENT	30 971 245,07	28 485 578,64	30 607 793,36	▲ 2 122 214,72	7%	

➤ Les dépenses de personnel

Le budget de la masse salariale est le poste de dépenses de fonctionnement le plus élevé, il représente 54 %, soit 15.1M€.

EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL

	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	25 058 734 €	26 343 676 €	27 285 871 €	27 847 804 €
DEPENSES DE PERSONNEL	14 766 200 €	15 085 379 €	15 172 913 €	15 134 845 €
<i>variation des dépenses de personnel</i>		2%	2,8%	-0,3%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en M€)	25,06	26,34	27,29	27,85
DEPENSES DE PERSONNEL (en M€)	14,77	15,09	15,17	15,13
Poids des dépenses de personnel dans les DRF	59%	57%	56%	54%

Toutefois, la quasi-stagnation de ces charges entre 2024 et 2025 traduit une gestion optimisée de la masse salariale car ce chapitre budgétaire porte cette année :

- la hausse du taux de cotisation, part employeur de la CNRACL : 156K€
- l'impact du GVT à 1.5 % : 41K€
- l'instauration du bonus attractivité pour le secteur de la petite enfance : 20K€ (à compter du 1^{er} juillet 2025 – impact en année pleine dès 2026)
- l'augmentation du nombre de remplacements pour les absences de longue durée et les temps partiels thérapeutiques
- la création de deux postes : un gestionnaire pôle recettes à la direction des finances et un adjoint DSI : 90K€
- le renforcement de la prise en charge par la collectivité de la protection sociale complémentaire.

Les dépenses de personnel sont donc contenues, cette année encore, par la reconduction de la mesure de gel de certains postes budgétaires, par la gestion rationalisée des heures supplémentaires et des heures de vacances et, enfin, par la suppression d'un poste de chauffeur. La mutualisation des emplois tels que l'ISC (Intervenante Sociale en Commissariat), la coordinatrice du CLSM (Conseil Local de Santé Mentale) ou encore l'économiste de flux reste également un véritable atout pour répondre aux nouveaux enjeux des communes tout en maîtrisant les coûts inhérents à ces emplois.

➤ Les charges à caractère général

Les charges à caractère général sont de 6.2 M€.

C'est le chapitre budgétaire qui a subi une augmentation significative au cours des derniers exercices budgétaires en raison d'une part, de l'inflation galopante qui a impacté toutes les clauses d'indexation tarifaires des contrats et, d'autre part de la hausse du coût des fluides.

Pour autant, il se stabilise cette année (par rapport au réalisé 2024). Pour atteindre cet objectif pérenne de maîtrise des dépenses à caractère général, la ville va poursuivre son travail de révision systématique de tous les contrats et optimise, quand cela est possible, la dépense sans renoncer à la qualité des services publics.

Il faut considérer également que les effets de l'inflation se répercutent d'une année sur l'autre, les prix ne retrouvent pas leur niveau d'avant crise. A titre d'exemple, le contrat de livraison des repas scolaires a subi une hausse de 10 % lors de son renouvellement en janvier 2024.

Pour autant, la ville a fait le choix de ne pas réduire les composantes biologiques des menus, ce qui aurait pu mécaniquement faire diminuer le coût du repas journalier. Ce même contrat subit, en 2025, une nouvelle hausse de 2.9%, soit une augmentation au-dessus de l'inflation. De même, le contrat de prestation de repas dans les crèches collectives a subi une hausse de 104%, ce qui a conduit la ville à ramener cette augmentation à seulement 16% après négociation, puis à résilier le marché.

Dans le cadre de sa bonne gestion, la ville consacre une part importante au bon fonctionnement de ces équipements publics (maintenance et correctifs bâtimentaires et voirie), aux achats de prestations de qualité (marché de restauration comportant une part bio), au maintien de l'offre de services publics (réservation de places en crèche privée dont le contrat devrait être reconduit à son échéance en cours d'année et devrait être renouvelé).

Les principales composantes de ce chapitre sont :

- Entretien – maintenance des bâtiments / équipements publics / voirie: 1.8M€
- Fluides bâtiments – éclairage public : 1.7 K€
- Marché de restauration scolaire et petite enfance : 500K€
- Petite Enfance – DSP et réservation de berceaux : 531K€
- Fonctionnement des écoles, des sites périscolaires et des crèches : 204 K€
- Culture (TVO / conservatoire / médiathèque) : 204 K€
- Informatique / DSI / maintenance : 390 K€
- DSP stationnement - EFFIA : 400 K€
- Taxes foncières : 100 K€
- Formation des agents publics : 33K€

➤ Les autres charges de gestion courante

Elles représentent un total de 5.9 M€.

Globalement, deux composantes de ces charges s'imposent à la ville sans pouvoir en maîtriser leur évolution, il s'agit :

- du FCCT (Fonds de Compensation des Charges Territoriales) versé au Territoire Paris Est Marne et Bois. Il représente à lui seul 70 % des dépenses de gestion courante. Seule la composante FCCT socle est augmentée de la variation de la dynamique des bases, soit 1,7% en 2025 : 4.28 M€
Viendra s'ajouter une éventuelle augmentation liée aux besoins de financement des compétences exercées par le Territoire Paris Est Marne et Bois. Celle-ci fera l'objet d'un réajustement au budget supplémentaire si nécessaire.
- de la contribution au budget de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) : 330 K€, le montant de 2024 a été reconduit prudemment.

Enfin, les charges de gestion courante comprennent également les postes suivants :

- Les subventions aux associations locales : 120K€. Les montants attribués sont reconduits cette année pour chaque association, sauf pour celles qui n'ont pas formulé de demande cette année ;
- La subvention au Centre Communal d'Action Sociale : 177 K€ ;
- La subvention pour le budget annexe Résidence de Presles - Serge CAS : 170 K€

- La subvention pour le budget annexe legs Serge CAS (régularisations comptables) : 288 K€ ;
- Les indemnités des élus qui devraient rester stables puisqu'à cette heure, aucune révision du point d'indice n'est envisagée cette année : 174 K€.

➤ Les atténuations de produits

Ces dépenses regroupent les mécanismes de prélèvement sur les recettes fiscales :

- 300 K€ au titre du FPIC. Par précaution et dans l'attente de la notification en juin prochain, le montant de 2024 est reconduit.
- 100 K€ au titre du prélèvement DILICO : Saint-Maurice sera, selon les données connues à ce jour, contributrice à ce dispositif de lissage conjoncturel, entre 90 K€ et 100 K€. Le montant sera réajusté au budget supplémentaire si nécessaire.

A noter, toutefois que la ville ne se sera pas assujettie, cette année, au prélèvement SRU car le taux de logements locatifs sociaux a atteint les 25 % (-15K€).

➤ Les charges exceptionnelles et provisions

Il s'agit de provisionner 40K€ pour les annulations des titres sur exercices antérieurs dont ceux du CCAS de l'ordre de 24k€. En effet, il convient de régulariser des titres de recettes émis sur des exercices passés pour annuler les remboursements des prestations scolaires et périscolaires dues à la ville.

➤ Les charges financières

Le montant attendu pour les intérêts de la dette pour 2025 est de 78K€ afin de tenir compte de l'emprunt contracté l'année précédente.

Une enveloppe de 10K€ est prévue pour les intérêts liés à la mobilisation potentielle d'une ligne de trésorerie en fin d'année et enfin, une enveloppe du même montant est inscrite pour couvrir les ICNE (Intérêts Courus Non Echus).

➤ Les dépenses d'ordre

Pour 2025, il convient d'inscrire :

- 400K€ au titre des dotations aux amortissements, mouvement comptable obligatoire ;
- 2.3M€ au titre du transfert de section à section, permettant à la fois d'assurer l'équilibre du budget et d'autofinancer les investissements. Ce montant reste pour autant une écriture prévisionnelle qui n'est pas réalisée lors de cet exercice.

III / LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

En 2025, les recettes réelles de fonctionnement représentent 28.5M€. Une augmentation de 3.6 % par rapport au BP 2024 est attendue en raison de la dynamique des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales et des recettes liées au stationnement payant.

Il faut pondérer également l'augmentation de 37% affichée au chapitre 70, puisque le prévisionnel au BP 2024 est finalement très en deçà du réalisé, stabilisé à 3.4M€ au compte financier unique provisoire, en raison du dynamisme des amendes de voirie (Forfait Post Stationnement) et de la reprise de la fréquentation des services scolaires et périscolaires.

BUDGET PRIMITIF - Recettes de Fonctionnement						
Chapitre	2023	2024	2025	variation 2023/2024	en %	
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	250 589,00	279 000,00	214 000,00	▼ -65 000,00	-25,94%	
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	3 014 900,00	2 347 678,28	3 464 367,00	▲ 1 116 688,72	37,04%	
73 IMPOTS ET TAXES	19 397 717,00	21 918 193,00	21 636 530,00	▼ -281 663,00	-1,45%	
731 FISCALITE LOCALES	265 939,00	349 000,00	150 000,00	▼ -199 000,00	-74,83%	
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 764 018,00	2 456 054,99	2 669 925,00	▲ 213 870,01	7,74%	
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	246 000,00	201 517,97	295 972,00	▲ 94 454,03	38,40%	
TOTAL RECETTES REELLES DE GESTION COURANTE	25 939 163,00	27 551 444,24	28 430 794,00	▲ 879 349,76	3,39%	
76 PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00	▲ 0,00	-	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	2 000,00	64 000,00	▲ 62 000,00	-	
	0,00	0,00	0,00	▲ 0,00	-	
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	25 939 163,00	27 553 444,24	28 494 794,00	▲ 941 349,76	3,63%	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	155 000,00	0,00	0,00	▲ 0,00	0,00%	
	0,00	0,00		▲ 0,00	-	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	155 000,00	0,00	0,00	▲ 0,00	0,00%	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	26 094 163,00	27 553 444,24	28 494 794,00	▲ 941 349,76	3,61%	
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	4 965 512,28	932 134,40	2 112 999,36	▲ 1 180 864,96	23,78%	
TOTAL RECETTES CUMULEES DE FONCTIONNEMENT	31 059 675,28	28 485 578,64	30 607 793,36	▲ 2 122 214,72	6,83%	

➤ Les recettes fiscales directes (TFPB – TFNB – THRS)

Les taux de fiscalité locale sont reconduits cette année, le produit attendu est de 16M€ dont :

- 11.82 M€ au titre de la TFPB ;
- 2 K€ au titre de la TFNB ;
- 526 K€ au titre de la THRS et MTHS ;
- 3.47 M€ au titre du coefficient correcteur.

Ces recettes évoluent uniquement en fonction de la dynamique des bases à hauteur de 1.7 % pour cette année. Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code Général des Impôts, les valeurs foncières locatives sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée et non prévisionnelle. Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation, harmonisé entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2. Pour mémoire, la majoration de la THRS à hauteur de 25 % a été votée en 2023 pour une application dès 2024 et les années suivantes.

➤ Les autres impôts et taxes

Il se composent de :

- L'Attribution de Compensation versée par la Métropole du Grand Paris, figée depuis 2017 : 4.9M€. Cette recette ne devrait pas diminuer car aucun transfert de compétences n'est annoncé.
- La taxe de séjour : 130 K€, il est constaté grâce aux recettes de 2024, une reprise de l'activité touristique depuis les JO et la réouverture de la résidence de tourisme.
- Les Droits de Mutation à Titre Onéreux : 800 K€. Le montant du BP 2024 est reconduit. La chute vertigineuse de cette recette a fortement contribué au repli des taux d'épargne brut ces dernières années mais il est attendu, cette année, des mutations immobilières devant redynamiser cette recette.

➤ Les dotations, subventions et participations

Elles sont attendues à 2.5 M€ avec :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Le montant de 2024 est reconduit lors du budget primitif, à hauteur de 847K€ car la notification officielle devrait intervenir seulement en juin. Même si la DGF n'a pas été écartée en 2024, sa lente décroissance depuis 10 ans devrait se poursuivre.

- Les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales

En diminution en 2024 en raison de la fermeture de la crèche Delacroix pour travaux, ces recettes sont attendues à 1.6M€, soit +150K€ par rapport au réalisé 2024.

Elles devraient être redynamisées du fait de la réouverture de la crèche Delacroix en septembre dernier et de la conclusion de la Convention Territoriale Globale dont le mode de calcul est plus avantageux. En effet, le montant des subventions allouées est dépendant de la fréquentation des services périscolaires/jeunesse et permet de percevoir des bonus.

- Les autres dotations et le FCTVA restent prudemment stables par rapport à l'exercice 2024 : 70k€.

➤ Les produits des services, du domaine et des ventes directes : 3.4M€

Il est envisagé une évolution conservatrice de ces produits et de maintenir leur niveau réalisé en 2024, soit 3.4 M€ (auxquels viennent désormais s'ajouter les droits de voirie comptabilisés précédemment au chapitre 73).

Ils se décomposent entre autres :

- Les redevances et droits des services (scolaires, périscolaires, crèches) : 1.9 M€

Malgré la reprise de la fréquentation des services scolaires et périscolaires constatée en 2023 et 2024, la ville va observer au cours des prochains mois les comportements des familles et leurs incidences sur le niveau de fréquentation des services de la restauration scolaire et des accueils périscolaires suite à la réforme tarifaire engagée début 2025.

- Les FPS / amendes de stationnement : 550K€

Il est envisagé une sensible baisse par rapport au réalisé 2024 en raison du ralentissement probable de la dynamique des produits des amendes de stationnement car le contrôle plus régulier de la voirie devrait modifier le comportement des usagers et les inciter à payer leur stationnement.

- Les recettes de stationnement payant / EFFIA : 680 k€
- Les redevances des délégataires des DSP : 210K€

➤ Les autres produits de gestion courante et atténuations de charges

Il s'agit des produits liés aux loyers et les indemnités journalières perçues par la CPAM, en diminution du fait que le remboursement est désormais de 90% et non plus 100%.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2025

Depuis le début de ce mandat, la ville a fait le choix de concentrer ses investissements sur l'accessibilité de son patrimoine, la performance énergétique de ses bâtiments et de l'éclairage public et enfin le développement de la vidéoprotection. Bien évidemment, des crédits budgétaires sont, chaque année, mobilisés pour l'entretien du patrimoine communal parfois vieillissant. Les investissements ont été ambitieux mais adaptés chaque année à la capacité financière de la ville.

Après l'investissement majeur de la crèche Delacroix en 2024, les deux prochains exercices porteront la réhabilitation du centre sportif le COSEC. Les études préalables à la réhabilitation énergétique étant finalisées, ce deuxième projet structurant du mandat municipal démarre en juillet 2025.

I/ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Comme l'année dernière, les restes à réaliser ont été directement intégrés dans les montants 2025, les recettes d'investissement se répartissent alors comme suit :

BUDGET PRIMITIF - Recettes d'investissement					
Chapitre	2023	2024	2025	variation 2024/2025	en %
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 719 475,04	4 151 568,88	2 922 199,05	▼ -1 229 369,83	-33,05%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 000 000,00	1 686 693,75	1 300 000,00	▼ -386 693,75	-38,67%
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 719 475,04	5 838 262,63	4 222 199,05	▼ -1 616 063,58	-34,24%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 788 074,47	581 217,46	320 000,00	▼ -261 217,46	-14,61%
<i>dont 1068</i>	1 298 126,50	1 229 425,89	39 748,26	▼ -1 189 677,63	-91,65%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 000,00	0,00	0,00	▲ 0,00	0,00%
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	200 000,00	480 000,00	796 424,19	▲ 316 424,19	158,21%
TOTAL RECETTES FINANCIERES	1 990 074,47	2 290 643,35	1 156 172,45	▼ -1 134 470,90	-57,01%
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	6 709 549,51	8 128 905,98	5 378 371,50	▼ -2 750 534,48	-40,99%
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 115 999,27	899 707,46	2 359 989,68	▲ 1 460 282,22	35,48%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIC	600 000,00	300 000,00	400 000,00	▲ 100 000,00	16,67%
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT	4 715 999,27	1 199 707,46	2 759 989,68	▲ 1 560 282,22	33,08%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 425 548,78	9 328 613,44	8 138 361,18	▼ -1 190 252,26	-10,42%
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	▲ 0,00	-
TOTAL RECETTES CUMULEES D'INVESTISSEMENT	11 425 548,78	9 328 613,44	8 138 361,18	▼ -1 190 252,26	-10,42%

La baisse « apparente » des recettes d'investissement s'expliquent par la baisse du niveau d'emprunt globalisé et par la diminution des reports des recettes d'investissement. En effet, en 2024, un travail important a été mené par les services pour encaisser les aides attribuées au titre de la DSIL notamment.

➤ Les dotations et fonds divers

Les dotations attendues sont de l'ordre de 320k€ : 280 K€ au titre du FCTVA et 40K€ pour la taxe d'aménagement. Cette recette sera ajustée au budget supplémentaire ou en décision modificative en fonction des encaissements constatés.

➤ Les subventions d'investissement

Sont inscrites en RAR pour près de 2.5 M€, les subventions liées au COSEC qui feront l'objet de décaissement progressif en fonction de l'avancement des travaux et les subventions liées aux opérations achevées dont le solde est en attente de versement.

Pour 2025, seule la subvention pour le COSEC de 450 K€ de la région Ile-de-France est pour le moment inscrite au budget primitif, des dossiers de demande de subvention sont en cours d'instruction pour la DSIL et le FIPD entre autres.

➤ Les emprunts

Un emprunt globalisé de 1.3M€ est inscrit au titre du présent budget. Au vu du faible taux d'endettement de la commune, ce produit n'accentuera pas les ratios de désendettement.

➤ Les produits de cession patrimoniale

Il s'agit ici d'une régularisation comptable des cessions des deux appartements de la succession de Serge CAS et du local de la maison communale cédé pour l'installation d'un cabinet de neuropédiatrie.

L'année 2025 verra toutefois la concrétisation de la vente de l'ancien local des espaces verts pour 283 K€.

Pour mémoire, en 2026, la vente du bâtiment Le Capitole sera réalisée. En effet, la consultation lancée prochainement doit aboutir à la conclusion d'une promesse de vente dès 2025. Il faudra attendre que le Permis de construire accordé soit purgé de tous recours pour pouvoir enregistrer le produit de cette cession sur le prochain exercice budgétaire.

II/ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

BUDGET PRIMITIF - Dépenses d'investissement					
Chapitre	2023	2024	2025	variation 2024/2025	en %
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	608 263,68	207 133,98	195 239,78	▼ -11 894,20	-1,96%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	26 000,00	329 151,73	351 580,60	▲ 22 428,87	86,26%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 973 393,67	3 133 754,58	4 301 846,99	▲ 1 168 092,41	16,75%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 673 999,68	1 230 347,00	1 508 458,91	▲ 278 111,91	16,61%
APCP					-
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	9 281 657,03	4 900 699,30	6 357 126,28	▲ 1 456 426,98	15,69%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	202 000,00	258 192,06	302 896,08	▲ 44 704,02	22,13%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	4 567,50	0,00		-
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	202 000,00	262 759,56	302 896,08	▲ 40 136,52	19,87%
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	9 483 657,03	5 163 458,86	6 660 022,36	▲ 1 496 563,50	15,78%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	155 000,00	0,00		▲ 0,00	0,00%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00		▲ 0,00	-
TOTAL DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT	155 000,00	0,00	0,00	▲ 0,00	0,00%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 638 657,03	5 163 458,86	6 660 022,36	▲ 1 496 563,50	15,53%
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 786 891,75	4 165 154,58	1 478 339,72	▼ -2 686 814,86	-150,36%
TOTAL DEPENSES CUMULEES D'INVESTISSEMENT	11 425 548,78	9 328 613,44	8 138 362,08	▼ -1 190 251,36	-10,42%

Les dépenses réelles d'investissement (hors déficit report) sont de 6.6 M€. Elles se composent des AP/CP et des dépenses d'investissement (hors report) de 3.2M€.

➤ APCP : réhabilitation du COSEC

Cette opération portée sur plusieurs exercices budgétaires débutera à l'été 2025 pour s'achever en 2026, après 15 mois de travaux.

La dernière AP/CP votée en Conseil Municipal en avril 2024 est réactualisée pour tenir compte de ce nouveau planning de réalisation. Il est prévu un redéploiement des crédits selon le tableau prévisionnel suivant :

	MONTANT DE L'AP	CREDIT DE PAIEMENT				
		2022	2023	2024	2025	2026
Situation proposée Délib 2023-477 Délib 2024-626	4 370 000,00	107 610,00	123 000,00	1 000 000,00	1 300 000,00	2 797 385,64
Situation des actualisations	4 370 000,00	123 993,50	75 933,82	72 687,04		

➤ AP/CP : réhabilitation de la crèche Delacroix

L'opération est achevée, il reste néanmoins à clôturer le Décompte Général Définitif : 152 K€ sont inscrits cette année.

	MONTANT DE	CREDIT DE PAIEMENT			
	L'AP	2022	2023	2024	2025
Situation proposée Délib 2023-477 Délib 2024-626	1 778 744,00	58 247,00	800 000,00	1 023 500	152 844,31
Situation des actualisations	1 778 744,00	44 628,47	697 187,87	884 083,35	

➤ Les autres dépenses d'équipement : 3.2 M€

Les dépenses d'investissement sont, chaque année, orientées en fonction des projets récurrents, en phase d'études ou encore des projets à engager. Chaque opération est également fléchée quand cela est possible « budget vert ».

Aussi, au titre de l'année 2025, il est proposé :

- De verser la dernière participation financière à la ville de Charenton-le-Pont pour la réhabilitation de la piscine : 250k€
- De renforcer la sécurité du réseau informatique, la modernisation du parc informatique et de développer le programme de vidéoprotection/vidéoverbalisation : 400k€
- D'agrandir le Centre de Supervision Urbain (CSU) et par la même le poste de police municipale : 150k€
- De verdir la flotte automobile en remplaçant les véhicules vieillissants : 250 k€
- De réhabiliter le logement du gardien du Chalet des Bords de Marne : 100 k€
- De poursuivre la sobriété énergétique des bâtiments (passage en LED et changement des menuiseries de l'hôtel de ville) : 100 K€
- De réhabiliter la cour maternelle de l'école des sureaux : 43 k€
- De poursuivre l'entretien et la conservation du patrimoine bâti : écoles / crèches / espace Delacroix / TVO : 160 K€
- De poursuivre l'entretien des espaces publics en privilégiant la sécurité de la voirie et de l'éclairage public : 480 K€
- De finaliser le plan Vélo et les aménagements nécessaires en voirie : 30k€

➤ Synthèse de la dette

	rétrospective				prospective (hors nouvel emprunt)
	AU 31/12/2021	AU 31/12/2022	AU 31/12/2023	AU 31/12/2024	AU 31/12/2025
nombre d'emprunts	2	7	7	9	9
<i>dont emprunts à taux fixe</i>	2	6	6	7	7
<i>dont emprunts à taux variables</i>	0	1	1	2	2
nombre de prêteurs	2	4	4	2	
<i>nombre d'emprunts détenus à la CAISSE D'EPARGNE</i>	0	1	1	2	2
<i>nombre d'emprunts détenus à la CDC</i>	0	2	2	3	3
<i>nombre d'emprunts détenu au CREDIT AGRICOLE</i>	1	2	2	2	2
<i>nombre d'emprunts détenu à la BANQUE POSTALE</i>	1	2	2	2	2
Capital emprunté	1 270 877,11	3 405 554,58	3 399 440,11	5 915 256,00	5 915 256,00
<i>dont capital emprunté auprès de la CAISSE D'EPARGNE</i>	0,00	300 000,00	300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
<i>dont capital emprunté auprès de la CDC</i>	0,00	328 563,00	328 563,00	1 015 256,00	1 015 256,00
<i>dont capital emprunté auprès du CREDIT AGRICOLE</i>	670 877,11	1 670 877,11	1 670 877,11	2 500 000,00	2 500 000,00
<i>dont capital emprunté auprès de la BANQUE POSTALE</i>	600 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
taux moyen	non disponible	non disponible	1,63%	2,13%	1,71%
<i>dont taux moyen des emprunts à taux fixe</i>	non disponible	non disponible	1,19%	1,65%	1,65%
<i>dont taux moyen des emprunts à taux variables</i>	non disponible	non disponible	4,25%	3,80%	1,94%
Capital Restant Dû (CRD)	657 083,24	2 584 702,90	2 358 041,03	3 698 723,36	3 438 675,52
durée de vie résiduelle (en années)*	11	21	20	26	25
durée de vie moyenne (en année)**	1	7	6	6	6
épargne brute	803 176	139 275	-1 176 299	1 181 000	646 991
capacité de désendettement***	1	19		3.2	5.3

*durée de vie résiduelle = durée restant avant l'extinction totale de la dette

**durée de vie moyenne = durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital de la dette compte tenu de son amortissement

***capacité de désendettement = nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité de la dette en y consacrant tout l'épargne brute (seuil d'alerte : entre 10 et 12 ans; seuil critique > 15 ans)